

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 154

17 janvier 2014

### SOMMAIRE

Actavis WC 1 S.à r.l. ....	7346	HLSS Luxco 2A S.à r.l. ....	7379
Beach Holding S.à r.l. ....	7385	HLSS Peachtree S.à r.l. ....	7379
Blueprint Invest S.A. ....	7392	Immobilière Giacomo S.A. ....	7365
Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l. ....	7391	Jaya S.A. ....	7381
Capital Life Securities S.A. ....	7386	J.C. Racing and Autoparts S.à r.l. ....	7381
CEPF Winterberg S.à r.l. ....	7359	Jil Equity I S.A. ....	7381
CNA Corporation S.A. ....	7366	Karmutsen S.A. ....	7384
Comat Location ....	7365	MGP Malthazar S.à r.l. ....	7392
Couche-Tard Luxembourg ....	7381	Potsdamer Holding 180-184 S.à r.l. ....	7365
CRC Luxembourg S.à r.l. ....	7366	ProLogis UK CCXXIII S.à r.l. ....	7360
Dela Investments Luxembourg ....	7378	Ribambelle 4 S.à r.l. ....	7359
ECOVIS Crown Audit ....	7366	RN Consulting SA ....	7359
Elan Europa Finance S.à r.l. ....	7360	Sit Group Participations S.A. ....	7385
ENEX Group S.A. ....	7392	Soloverte Finance S.à r.l. ....	7384
Euro 21 Global Assurance ....	7385	Sun Hill Investments S.A. ....	7385
Euro Dinero S.à r.l. ....	7366	SWB International GP S.à r.l. ....	7369
European Technical Trading S.A. ....	7377	TheHelpingCompany S.A. ....	7361
events4sports S.à r.l. ....	7390	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l. ....	7364
Fandel, Dorland &ALLEMAND: Partners for Growth S.A. ....	7386	Thirteen Tangerine S.A. ....	7364
Fasteged ....	7361	Trajets S.à r.l. ....	7365
First Eagle Amundi ....	7391	Valen Holding SPF S.A. ....	7356
Gamle Ege S.A. ....	7365	Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l. ....	7391
GPB Asset Management S.A. ....	7391	WC Luxembourg S.à r.l. ....	7346

**Actavis WC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. WC Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.340.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WC Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.340, and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 12, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2316 on September 29, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since this date.

THERE APPEARED:

Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's name from "WC Luxembourg S.à r.l." to "Actavis WC 1 S.à r.l." and subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company;

2. Transfer of the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Full restatement of the articles of association of the Company;

4. Removal of Robert Theodore Joyce Jr., with immediate effect, from his function as manager of the Company and granting of full and complete discharge;

5. Appointment of Adriaan Maurice Mulders as new manager of the Company;

6. Appointment of the current managers of the Company as class A and class B managers;

7. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., acting under his /her sole signature, (i) to proceed on behalf of the Company with the necessary amendments and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

8. Miscellaneous actions necessary to carry out the foregoing agenda items.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from "WC Luxembourg S.à r.l." to "Actavis WC 1 S.à r.l." and subsequently resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Actavis WC 1 S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles of the Company so that they shall henceforth read as follows:

## "I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Actavis WC 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United State dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and at least one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers.

##### 8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one (1) Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

##### 10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the most recent annual inventory and balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove Robert Theodore Joyce Jr., with immediate effect, from his function as manager of the Company and resolves to grant him full discharge (quitus) for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date of his removal.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Adriaan Maurice Mulders, Vice President Tax, born on July 22, 1966 in Horst, the Netherlands, with professional address at Bleiswijkseweg 51, 2712 PB Zoetermeer, the Netherlands, as new manager of the Company for an indefinite period of time.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder confirms the current managers of the Company and resolves to appoint (i) David A. Buchen and Adriaan Maurice Mulders as class A managers of the Company and (ii) Patrick van Denzen and Fabrice Rota as class B managers of the Company.

As a result of the above resolution, the board of managers of the Company is composed as follows:

- David A. Buchen, class A manager;
- Adriaan Maurice Mulders, class A manager;
- Patrick van Denzen, class B manager; and
- Fabrice Rota, class B manager.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above resolutions and resolves to authorize and empower any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the necessary amendments to the shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.340 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2316 le 29 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

**A COMPARU:**

Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, dont le siège social est établi au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de "WC Luxembourg S.à r.l." à "Actavis WC 1 S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de la Société du 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Refonte complète des statuts de la Société;

4. Révocation de Robert Theodore Joyce Jr, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société et octroi d'une pleine et entière décharge;

5. Nomination de Adriaan Maurice Mulders en tant que nouveau gérant de la Société;

6. Nomination des gérants actuels de la Société en gérants de classe A et de classe B;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., agissant sous sa seule signature, (i) pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires et (ii) d'accomplir toutes les formalités y relatives, le cas échéant; et

8. Divers actions nécessaires pour mener à bien l'ordre du jour qui précède.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "WC Luxembourg S.à r.l." à "Actavis WC 1 S.à r.l." et décide subséquentement de modifier l'article 4 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** la Société prend la dénomination de "Actavis WC 1 S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler complètement les Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Actavis WC 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

##### 8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière ne dépassant pas un montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle d'un Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

##### 10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance des versions les plus récentes de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer Robert Theodore Joyce Jr, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société et décide de lui accorder pleine décharge (quitus) pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, Adriaan Maurice Mulders, Vice Président Tax, né le 22 juillet 1966, à Horst, les Pays-Bas, de résidence professionnelle au 51 Bleiswijkseweg, 2712 PB Zoetermeer, les Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique confirme les gérants actuels de la Société et décide de nommer (i) Adriaan Maurice Mulders et David A. Buchen en tant que gérants de classe A de la Société et (ii) Patrick van Denzen et Fabrice Rota en tant que gérants de classe B de la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Adriaan Maurice Mulders, gérant de classe A;
- David A. Buchen, gérant de classe A;
- Patrick van Denzen, gérant de classe B; et
- Fabrice Rota, gérant de classe B.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et décide d'autoriser tout gérant de la Société et tout employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54475. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171884/557.

(130208993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

### **Valen Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.232.

### — STATUTES

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

Monsieur José MOMPO SANCHEZ, Administrateur de sociétés, né à L'Olliera (Valencia - Espagne) le 21 août 1970, demeurant à 46880 Valencia (Espagne), 8-3 Plaza Virgen de Loreto 8-3, et

Madame Maria Angeles SAMPER SELLES, administrateur de sociétés, née à L'Olliera (Valencia - Espagne) le 8 Janvier 1974, demeurant à 46880 Valencia (Espagne), 8-3 Plaza Virgen de Loreto 8-3,

ici représentés par Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 novembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF sous la dénomination de «VALEN HOLDING SPF S.A.».

**Art. 2.** La société est soumise à la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Par simple décision de son conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et fera toute opération généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial (SPF).

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2) Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 28 mai 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 3.069 (trois mille soixante neuf) actions ont été souscrites par Monsieur José MOMPO SANCHEZ, prénommé et représenté comme dit ci-avant, et 31 (trente et une) actions ont été souscrites par Madame Maria Angeles SAMPER SELLES, prénommée et représentée comme dit ci-avant.

Les actions ont été libérées intégralement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaires:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

- Monsieur Yannick FASANA, gérant de fortune, né à Sagno TI (Suisse), le 11 mars 1981, demeurant à CH-1246 Corsier, 1, route de l'Eglise;

- Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, né à Libramont-Chevigny (Belgique), le 30 août 1979, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling;

- Monsieur Yuri AUFFINGER, avocat à la Cour, né à Charleroi (Belgique), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling;

4) Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six années:

- La société FIDROYAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 19, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 42317;

5) Le siège social est fixé au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

6) Pour autant que de besoin, les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, ratifient tous les actes passés et pris avant les présentes au nom de la société alors en formation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P-Y. MAGEROTTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 décembre 2013. LAC/2013/54843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171176/145.

(130208336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---

**Ribambelle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.126.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 4 décembre la cession des parts sociales suivantes:

- DB PROJECTS Sarl cède l'intégralité de ses parts à RIBAMBELLE GROUPE S.A., RCS B 182.259, 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, soit 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013177228/14.

(130216488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**CEPF Winterberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.323.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013178613/12.

(130217959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**RN Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 155.460.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire d'actionnaires du 18 décembre 2013*

En date du 18 décembre 2013, l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Alexander Tkachenko et Ziffer.lu S.à r.l., en tant qu'Administrateurs de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Giuseppe di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2017;

- de nommer Franck Deconinck, Senior Corporate Lawyer, né le 29 juin 1978 à Montpellier, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2017

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateur de catégorie A:*

- Irina Rapoport

*Administrateurs de catégorie B:*

- Giuseppe di Modica
- Franck Deconinck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013179180/28.

(130217932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**ProLogis UK CCXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176095/9.

(130214066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Elan Europa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.831.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 décembre 2013*

1. M. Hans-Peter HASLER a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Sean MURPHY a démissionné de son mandat de gérant A.
3. M. Pierre-Siffrein GUILLET a démissionné de son mandat de gérant B.
4. M. Christian FRANCOIS a démissionné de son mandat de gérant B.
5. M. Jean-Hugues DOUBET a démissionné de son mandat de gérant B.
6. Ms. Judy BROWN, administrateur de sociétés, née dans l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 6 juin 1968, demeurant professionnellement à MI 49010 Allegan (Etats-Unis d'Amérique), 515, Eastern Avenue, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.
7. Mr. Joseph PAPA, administrateur de sociétés, née dans le Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), le 1<sup>er</sup> octobre 1955, demeurant professionnellement à MI 49010 Allegan (Etats-Unis d'Amérique), 515, Eastern Avenue, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
8. M. Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
9. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
10. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
11. Le siège social a été transféré de L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ELAN EUROPA FINANCE S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013178722/34.

(130218665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

### **Fasteged, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 137.776.

Le bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178765/11.

(130218176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

### **TheHelpingCompany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 182.492.

#### STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Till TAUCHERT, Unternehmer, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Lessingstrasse, 17.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „TheHelpingCompany S.A.“

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Vermarktung, die Verwaltung und die Verwertung von Rechten aus geistigem Eigentum, insbesondere aus Patenten, Lizenzen, Urheberrechten, Marken oder Mustern.

Gesellschaftszweck ist darüber hinaus die Verwaltung und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Komparent Herr Till TAUCHERT die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25 %) in bar eingezahlt, machend den Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 7.750,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

### Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1. - Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Till TAUCHERT, Unternehmer, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 16. August 1988, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Lessingstrasse, 17,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

2. - Zum Kommissar wird bestellt:

Herr René THILL, Expert Comptable, geboren in Luxemburg, am 1. Januar 1952, wohnhaft in L-1467 Howald, 44, rue Henri Entringer.

3. - Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

4. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: T. TAUCHERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175192/175.

(130213072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

#### **Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013175207/11.

(130213264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

#### **Thirteen Tangerine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.730.

Par résolutions signées en date du 26 novembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet au 27 septembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

2. Nomination de Patrick Meunier, avec adresse au 25 B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 27 septembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

3. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 27 septembre 2013.

4. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 27 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181102/20.

(130220974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 136.770.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Trajets S.à r.l.*

Référence de publication: 2013181103/10.

(130220660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Gamle Ege S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 59.153.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 décembre 2013.

*Pour GAMLE EGE S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Référence de publication: 2013177825/12.

(130216806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.547.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 19 décembre 2013.

*Pour IMMOBILIERE GIACOMO S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Référence de publication: 2013177881/12.

(130217415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Potsdamer Holding 180-184 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.569.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176070/10.

(130214355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Comat Location, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 40.322.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179623/10.

(130220070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**CNA Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Les comptes Consolidés au 31 décembre 2012, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179619/10.

(130219493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**ECOVIS Crown Audit, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.574.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013179700/11.

(130219678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**CRC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

CRC Luxembourg S.à r.l.

P. Chirathivat / G.B.A.D. Cousin

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2013179638/13.

(130219645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.830.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

EUROLIEUM S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 78854 (the "Sole Shareholder");

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the company Euro Dinero S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, registered with the Luxembourg register of commerce and companies {"registre de commerce et des sociétés"} under number B 139.830, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1815 dated 23 July 2008 {the "Company"}. The articles of association of the Company have not been amended.

- The Company's subscribed capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-), divided into one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand six hundred Euro (EUR 1,987,600.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of nineteen thousand eight hundred seventy-six (19,876) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to EUROLIEUM S.à r.l., in consideration for a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The subscribed capital of the Company is increased by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand six hundred Euro (EUR 1,987,600.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of nineteen thousand eight hundred seventy-six (19,876) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

#### *Second resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared EUROLIEUM S.à r.l., (the "Subscriber"), aforementioned, here represented by Maitre Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe for all the new nineteen thousand eight hundred seventy-six (19,876) shares, and to be fully paid-up for their par value by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new nineteen thousand eight hundred seventy-six (19,876) shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2.700.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU:

EUROLIEUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78854 (l'Associée Unique");

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associée Unique est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Euro Dinero S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.830, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1815 en date du 23 juillet 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

- Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent euros (EUR 1.987.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf mille huit cent soixante-seize (19.876,-) nouvelles parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales émises par EUROLIEUM S.à r.l., par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital souscrit de la Société est augmenté à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent euros (EUR 1.987.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de dix-neuf mille huit cent soixante-seize (19.876) nouvelles parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Est alors apparue EUROLIEUM S.à r.l., (le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée, et a déclaré souscrire à toutes les nouvelles dix-neuf mille huit cent soixante-seize (19.876) parts sociales et de les libérer pour leur valeur nominale par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associée Unique et au notaire.

Finalement, l'Associée Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles dix-neuf mille huit cent soixante-seize (19.876) parts sociales au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

## Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175607/138.

(130214303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**SWB International GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 182.320.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SÜDWESTBANK Aktiengesellschaft, a stock corporation (Aktiengesellschaft) under the laws of Germany with a share capital of EUR 63,566,030.79, having its registered office at Rotebuhlstraße 125, 70178 Stuttgart, Germany, registered in the commercial register of Stuttgart under HRB 4100,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy containing a power of substitution, given under private seal dated 18 November 2013.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SWB International GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.**

3.1 The Company's corporate object is to

a) act as general partner (associé gérant commandité) of "SWB International S.C.S." (the "Partnership"), a "société en commandite simple" governed by Luxembourg laws;

b) carry out any activities connected with its status of general partner of the Partnership, including to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advantages or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose; and

c) to perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

**6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**7. Transfer of shares**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation of the Company.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers acting jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's

powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any two Managers present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder. 13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> December 2014 (all dates inclusive).

**15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2014.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SUDWESTBANK Aktiengesellschaft . . . . . 12,500 Shares

Total: . . . . . 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Dr Bernhard Engelbrecht, born in Munich, Germany, on 21 December 1967 and having his professional address at 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Klaus-Joachim Krauth, born in Stuttgart, Germany, on 6 February 1962 and having his professional address at 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SÜDWESTBANK Aktiengesellschaft, une société anonyme de droit d'Allemagne (Aktiengesellschaft) ayant un capital social de 63,566,030.79, ayant son siège social à Rotebühlstraße 125, 70178 Stuttgart, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Stuttgart, sous le numéro HRB 4100,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution donnée sous seing privé datée du 18 novembre 2013.

La procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présent pour être formalisée avec elle.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et dénomination.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de SWB International GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Objets.**

3.1 L'objet de la Société est le suivant:

a) d'agir en tant qu'associé gérant commandité de "SWB International S.C.S." (la "Société") d'une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois;

b) de mener à bien toute activité liée à sa qualité d'associé gérant commandité de la Société, comprenant la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; d'acquérir tout titre et droit par le biais de participation, contribution, souscription, achat ou option d'achat, négociation ou par tout autre moyen et notamment d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et

de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, prêt, avantage ou garantie, et enfin d'effectuer toute opération étant directement ou indirectement liées à son objet; et

c) d'effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières reliées directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, les "Associés" désignent les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l(es) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des participations ou autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, ces décisions peuvent, mais ne doivent pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé concernant la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme étant le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Gérant Unique, lorsque la Société a un seul Gérant, et, dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour effectuer tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de tout ou partie de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts.

**10. Représentation de la Société.** Sous réserves des dispositions de Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux Gérants, agissant conjointement;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

#### **11. Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés deux Gérants présents à la Réunion.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel montant n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés ont voté ou non.

#### 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

#### 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursées par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

SUDWESTBANK Aktiengesellschaft . . . . .	12.500 Parts Sociales
Total: . . . . .	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Dr Bernhard Engelbrecht, né le 21 décembre 1967 à Munich, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Klaus-Joachim Krauth, né le 6 février 1962 à Stuttgart, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le siège social de la Société est établi à 20 Rue Philippe II, L 2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2013. Relation EAC/2013/15866. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013172702/444.

(130209757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**European Technical Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 61.488.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN TECHNICAL TRADING S.A." ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61 488, constituée suivant acte reçu le 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 6 février 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, Z.I. Windhof, 9, Rue de l'Industrie, B.P. 55.
2. - Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-8399 Windhof, Z.I. Windhof, 9, Rue de l'Industrie, B.P. 55.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Windhof".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56586. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013174729/42.

(130213015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dela Natura Uitvaartverzekering N.V., ayant son siège social à NL-5611 DD Eindhoven, 1, Oude Stadsgracht, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Rudy Paridaens, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 novembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule associée de DELA INVESTMENTS LUXEMBURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 84.620, constituée sous la dénomination de Dela Re S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 novembre 2001, publié le 18 mars 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 431 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 février 2013 sous le numéro 501.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent soixante quinze mille euros (EUR 199.975.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par annulation de six cent quarante neuf mille neuf cent soixante quinze (649.975) parts sociales et remboursement à l'associé unique d'un montant de cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent soixante quinze mille euros (EUR 199.975.000,-), le montant de la réduction de capital étant remboursable conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre l'associé unique et la Société.

2 Décision de distribuer les réserves disponibles à l'associé unique d'un montant de cent cinquante deux millions d'euros (EUR 152.000.000,-).

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent soixante quinze mille euros (EUR 199.975.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par annulation de six cent quarante neuf mille neuf cent soixante quinze (649.975) parts sociales et remboursement à l'associé unique d'un montant de cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent soixante quinze mille euros (EUR 199.975.000,-).

L'associé unique a décidé que la Société remboursera le montant de la réduction de capital conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre l'associé unique et la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de distribuer les réserves disponibles à l'associé unique tel qu'elles figurent au bilan audité du 30 juin 2013 et confirmé par les comptes intermédiaires au 31 octobre 2013, pour un montant total de cent cinquante deux millions d'euros (EUR 152.000.000.-) et charge le conseil de gérance d'en effectuer le remboursement dans les plus brefs délais.

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Alinéa premier. (Version anglaise).** «The corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- €) represented by twenty-five thousand (25,000) shares without par value.»

**Art. 5. Alinéa premier. (Version allemande).** «Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) eingeteilt in fünfundzwanzig (25.000) Anteile ohne Nennbetrag.»

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paridaens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54571. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174684/73.

(130213556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**HLSS Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HLSS Peachtree S.à r.l.).**

**Capital social: USD 90.322.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.934.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HLSS Piedmont S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of ninety million three hundred twenty-two thousand eight hundred US Dollar (USD 90,322,800.-) and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 180.926 (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of HLSS Peachtree S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 7 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3007 of 28 November 2013, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 180.934 (the "Company") the articles of association of which have not been amended since its incorporation,

here represented by Mr Sascha Nolte, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The item on which a resolution is to be passed was as follows:

- to change the name of the Company to "HLSS Luxco 2A S.à r.l." and to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association to read as follows:

"The Company's name is HLSS Luxco 2A S.à r.l."

Thereupon, the following resolution was passed:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to "HLSS Luxco 2A S.à r.l." and to consequentially amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association to read as set forth in the above agenda.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

HLSS Piedmont S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de quatre-vingt millions trois cent vingt-deux mille huit cent dollars américains (USD 90.322.800,-) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.926 ("Associé Unique"), étant l'Associé Unique de HLSS Peachtree S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du notaire soussigné du 7 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3007 le 28 novembre 2013, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous numéro B 180.934 (la "Société") dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution,

représentée par Mr Sascha Nolte, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter comme suit:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société de sorte à ce que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les point de l'ordre du jour;

(II) Le point sur lequel une décision doit être prise est le suivant:

- changer la dénomination de la Société en "HLSS Luxco 2A S.à r.l." et modifier le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société de sorte à ce qu'il ait la teneur suivante:

"La dénomination de la Société est "HLSS Luxco 2A S.à r.l."."

Ensuite, la décision suivante a été prise:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "HLSS Luxco 2A S.à r.l." et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société de sorte à ce qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nolte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56042. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174812/89.

(130213578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**J.C. Racing and Autoparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 105.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176872/9.

(130215684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Jaya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3337 Hellange, 18A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.182.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176878/9.

(130215225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Jil Equity I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176880/9.

(130215532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 12,917,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 168.586 (the "Company").

There appeared,

9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,917,000 (twelve million nine hundred and seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 12,917,000 to USD 14,659,000 by way of the issuance of 1,742,000 new shares;
2. Intervention, subscription and payment of the new shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,742,000 (one million seven hundred and forty-two thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,917,000 (twelve million nine hundred and seventeen thousand US Dollars) to an amount of USD 14,659,000 (fourteen million six hundred and fifty-nine thousand US Dollars) by the issuance of 1,742,000 (one million seven hundred and forty-two thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 172,458,000 (one hundred seventy-two million four hundred and fifty-eight thousand US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 172,283,800 (one hundred seventy-two million two hundred and eighty-three thousand eight hundred US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 174,200 (one hundred seventy-four thousand two hundred US Dollars) (the "Increase of Capital").

#### *Second resolution*

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of amount of USD 174,200,000 (one hundred seventy-four million two hundred thousand US Dollars) (the "Contribution").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 1,742,000 (one million seven hundred and forty-two thousand US Dollars), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 172,458,000 (one hundred seventy-two million four hundred and fifty-eight thousand US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 172,283,800 (one hundred seventy-two million two hundred and eighty-three thousand eight hundred US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 174,200 (one hundred seventy-four thousand two hundred US Dollars) the whole being fully paid up by way of the Contribution.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 14,659,000 (fourteen million six hundred and fifty-nine thousand US Dollars) divided into 14,659,000 (fourteen million six hundred and fifty-nine thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of

the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour de novembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 12.917.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.586 (la «Société»).

A comparu,

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et immatriculée au Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 12.917.000 (douze millions neuf cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 12.917.000 USD à 14.659.000 USD par l'émission de 1.742.000 nouvelles parts sociales;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale y attachée par un apport en espèce par l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.742.000 USD (un million sept-cent quarante-deux mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 12.917.000 USD (douze millions neuf cent dix-sept mille US Dollars) à un montant de 14.659.000 USD (quatorze millions six cent cinquante-neuf mille US Dollars) par l'émission de 1.742.000 (un million sept-cent quarante-deux mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 172.458.000 USD (cent soixante-douze millions quatre cent cinquante-huit mille US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 172.283.800 USD (cent soixante-douze millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents US Dollars) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 174.200 USD (cent soixante-quatorze mille deux cents US Dollars) (l'«Augmentation de Capital»).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 174.200.000 USD (cent soixante-quatorze millions deux cents US Dollars) (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 1.742.000 USD (un million sept-cent quarante-deux mille US Dollars), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée d'un montant global de 172.458.000 USD (cent soixante-douze millions quatre cent cinquante-huit mille US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 172.283.800 USD (cent soixante-douze millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents US Dollars) et

(ii) à la réserve légale pour un montant de 174.200 USD (cent soixante-quatorze mille deux cents US Dollars), le tout étant payé par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 14.659.000 USD (quatorze millions six cent cinquante-neuf mille US Dollars), divisé en 14.659.000 (quatorze millions six cent cinquante-neuf mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 novembre 2013. Relation GRE/2013/4462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167213/156.

(130204604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176891/9.

(130216179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 12 décembre 2013 aux associés de la société SOLOVERTE FINANCE S.à r.l. que la décision suivante a été prise:

- Démission de Monsieur Jean FABER en tant que gérant de la société, avec effet immédiat à la date du 12 décembre 2013.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour la société SOLOVERTE FINANCE S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013179246/14.

(130217969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Sun Hill Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 150.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUN HILL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013179257/10.

(130218669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013175139/11.

(130213539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Euro 21 Global Assurance, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 152.083.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 octobre 2013*

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en septembre 2014, le mandat du réviseur d'entreprises Mazars Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro 21 Global Assurance

Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2013178704/17.

(130217945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Beach Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.295,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.251.

EXTRAIT

En date du 13 décembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Wim Rits comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Thaïlande) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177589/16.

(130216755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

**Capital Life Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 180.853.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175455/10.

(130214501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Fandel, Dorland & Lallemand: Partners for Growth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.565.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

**A COMPARU:**

La société Fandel, Dorland, Lallemand: Investisseurs Associés S.à r.l., en abrégé: F.D.L. Investisseurs Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 181.822, dont le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Fabrice LALLEMAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à, L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:

«FANDEL, DORLAND & LALLEMAND: PARTNERS FOR GROWTH S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet, directement ou indirectement, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

Le conseil économique et stratégique, ainsi que l'expertise financière; l'accompagnement administratif juridique et commercial des entreprises comme des particuliers dans le cadre de la gestion de leurs projets, leur structuration et du renforcement de leur assise internationale; la mise en relation et la représentation auprès des administrations, et des intervenants de premier ordre, locaux et internationaux, reconnus pour leur expertise dans leur secteur d'activité.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TRENTE ET UNE (31) actions sans désignation de valeur nominale et entièrement libéré.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Par ailleurs, la Société dispose d'un capital autorisé de cent mille euros (EUR 100.000,-), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la société, un maximum de cent actions (100) sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque émission d'actions réalisée dans le cadre du capital autorisé tel que défini ci-dessus, le conseil d'administration veillera à faire constater l'augmentation du capital social de la société et la modification corrélative de l'article 5 des présents statuts par acte notarié dans les délais prévu par la Loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par deux (2) administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société.

La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Titre II. Administration - Surveillance

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi de mai à quatorze heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 19.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 23.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la Loi et à ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la société Fandel, Dorland, Lallemand: Investisseurs Associés S.à r.l., en abrégé: F.D.L. Investisseurs Associés S.à r.l., précitée, déclare souscrire à toutes les TRENTE ET UNE (31) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.100.- EUR.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

##### *Décisions des actionnaires*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire:

1.- Sont nommés en qualité d'administrateurs:

- Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

- Monsieur Jean-Marc FANDEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

- Monsieur Fabrice LALLEMAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

3.- Est nommé commissaire:

Madame Marie-Thérèse DISCRET, née le 27 avril 1959 à Longlier (Belgique), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer.

4.- Est nommé en qualité d'administrateur-délégué:

- Monsieur François DORLAND, précité.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-neuf.

6.- Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

#### *Pouvoirs*

Les comparants donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les dites parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fabrice Lallemand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2013. LAC / 2013 / 55075. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175663/251.

(130214431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

#### **events4sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 132.084.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175319/9.

(130214362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**First Eagle Amundi, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175679/10.

(130213977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

*Rectificatif du dépôt numéro L130211418, déposé le 12/12/13.*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175729/11.

(130213982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.803.832.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.651.

En date du 10 décembre 2013, les associés de Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l. ont décidé:

- de nommer M. Sean Cosgrove, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 10 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178336/13.

(130217567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 169.305.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19/12/2013.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013177612/17.

(130216693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Blueprint Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.507.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 12 décembre 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société BLUPRINT INVEST S.A., R.C.S. Luxembourg B 137.507, a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société BLUPRINT INVEST S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013177607/13.

(130216652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

**ENEX Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2013179720/11.

(130219315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

**Cession**

Il résulte de l'acte de vente et de cession de parts sociales daté du 18 décembre 2013 que huit cent soixante-quatre (864) parts sociales de classe A dans la Société détenues par BR Europe AIV (Lux) S.à r.l. (précédemment nommée MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.), société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et société du Luxembourg sous le numéro B122881 ont été cédées le 18 décembre 2013 à BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. (précédemment nommée MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.) société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et société du Luxembourg sous le numéro B122880; et que quatre cents (400) parts sociales de classe B dans la Société détenues par Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l. société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et société du Luxembourg sous le numéro B119260 ont été cédées le 18 décembre 2013 à BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et société du Luxembourg sous le numéro B122880

À la suite de ces transferts, les parts sociales de classe A de la Société et les parts sociales de classe B de la Société sont détenues comme suit:

BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.: 3600 parts sociales de classe A.

BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.: 400 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour MGP Malthazar S.à r.l.  
Delloula Aouinti  
Gérante A

Référence de publication: 2013180954/30.

(130220515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.